



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20035
19 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 JUILLET 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à ma lettre du 19 juillet 1988 (S/20027), dans laquelle je vous faisais savoir que le régime iraquien avait repris ses attaques contre des centres résidentiels et économiques de la République islamique d'Iran après que mon gouvernement eut accepté la résolution 598 (1987), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après des détails sur lesdites attaques.

Dans la matinée du 19 juillet 1988, l'aviation iraquienne a bombardé sept installations industrielles en République islamique d'Iran, dont la centrale nucléaire de Bushehr et certains secteurs des ports de Mahshahr et d'Imam Khomeini. Des services de secours sont encore acheminés. Selon les premiers rapports, bon nombre de travailleurs auraient été tués et un nombre encore plus important auraient été grièvement blessés.

A 8 h 45, le même jour, l'aviation iraquienne a aussi violé l'espace aérien d'Ahwaz. Ayant été interceptés par l'artillerie de défense sol-air, les avions se sont éloignés sans avoir bombardé la ville.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demande à nouveau au Conseil de sécurité de se prononcer immédiatement sur cette dernière tentative iraquienne pour exacerber la situation et relancer la guerre des villes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI